# CONTEXTE

Le domaine thématique des soins de santé d'urgence englobe toutes les questions de santé publique au niveau communal. De nombreuses institutions sont privées et ne relèvent donc pas de la responsabilité directe de la commune. Néanmoins, il est **recommandé que la commune prenne contact avec les institutions concernées afin de comprendre si elles sont préparées à une situation de pénurie d'électricité.**

Les établissements mentionnés dans les points suivants ne se trouvent pas dans la zone d'influence directe de la commune, mais jouent un rôle essentiel dans le champ thématique soins et santé d'urgence. Dans le cadre de la préparation des pénuries d'électricité, il incombe à la commune de se concerter avec les personnes responsables dans les établissements concernés ou d'attirer leur attention sur la nécessité de prendre des dispositions. L'organisation ou la préparation relève de la responsabilité de l'établissement concerné lui-même, mais **une vue d’ensemble des disponibilités sanitaire serait bienvenue**.

Dans le cadre de la préparation des soins de santé d'urgence, les points suivants doivent être clarifiés :

* Médecins disponibles (voir fiche F-09) ;
* Pharmacies / drogueries disponibles (*voir fiche F-10*) ;
* Établissements médico-sociaux (*voir fiche F-11*) ;
* Aide et soins au domicile (*présente fiche*) ;
* Coordination avec d’autres organisations dans le domaine de la santé (*voir fiche F-13*).

*La commune est au courant des mesures entreprises par les différents services d’aide et de soins à domicile pour les personnes de sa commune et, si nécessaire, a entrepris les mesures nécessaires pour garantir la santé de ces personnes.*

*Sinon -> Etablir une préparation minimale selon les recommandations ci-dessous.*


# aide et soins à domicile

**Concrètement ? Quelles sont les actions minimales à entreprendre ?**

Les services d’aide et de soins à domicile peuvent être pluriels. Il convient dès lors de rappeler que **ces services sont responsables du maintien de l’approvisionnement d’urgence de leurs clients en cas de coupure d’électricité**. Ils peuvent être des centres médicaux-sociaux (CMS : *5 organisations paraétatiques en Valais*) ou des acteurs privés, type infirmiers indépendants.

Cela étant dit, la commune a la responsabilité de s’assurer :

* Que les services d’aide et de soins à domicile recensés soient informés de la nécessité d’adopter un plan de continuité des activités en cas de pénurie d’énergie (voir leurs obligations ci-après) ;
* **Qu’il n’existe pas de personne sur la commune nécessitant des soins à domicile en cas de coupure de courant et n’étant pas affiliée à un service dédié**;
* Qu’un lieu pour brancher les appareils respiratoires existe en cas de nécessité et qu’il soit correctement équipé.

Pour le recensement des **personnes à risque**, en particulier pour les risques liés aux respirateurs, il convient de préciser que *Promotion Santé Valais* avertira directement les communes, respectivement les centres médico-sociaux quant aux personnes concernées par l’éventuel risque d’engagement d’un pronostic vital en cas de coupure d’électricité prolongée. Ces patients sont actuellement au nombre de 5 en Valais (chiffres 2023) et leurs entourages sont déjà avertis des risques encourus. Si besoin, la commune peut demander aux personnes à risque de s’annoncer volontairement via une publication par exemple dans le journal communal.

# suite… : aide et soins à domicile

**Quelles sont les tâches à assurer par les services d’aide et de soins à domicile en cas de crise ?**

Les points suivants doivent être pris en compte par tout service d’aide et de soins à domicile :

* Informer les clients ou leurs proches à l'avance qu’en cas de coupure du réseau, il n'y aura que des approvisionnements d'urgence qui pourront être assurés ;
* Informer les clients ou leurs proches qu'un approvisionnement privé d'urgence (donc au niveau des réserves du ménage) doit être anticipé et assuré (réserve d'eau potable, de nourriture et de produits médicaux, participation des voisins, etc.) ;
* Proposer un approvisionnement d'urgence par le service de soins si aucun approvisionnement d'urgence privé ne peut être organisé ;
* Etablir une liste des clients concernés (avec leurs coordonnées et adresses) et des clients particulièrement vulnérables (médicaments indispensables à la survie, assistance respiratoire, etc.). Cette liste doit être imprimée en cas de non-disponibilité des services informatiques ;
* Clarifier avec les collaborateurs qui sera probablement disponible en cas de coupure du réseau (déplacements, obligations familiales, etc.) ;
* Intégrer la question des réserves d’essence pour les collaborateurs qui devront utiliser un véhicule pour prodiguer des soins à domicile (en cas de black-out, les stations-services ne seront pas opérationnelles et l’alimentation en carburant ne pourra aucunement être garantie) ;
* Elaborer un plan de service d'urgence avec les collaborateurs en fonction des capacités de chacun ;
* Former les collaborateurs aux procédures à suivre en cas de coupure de courant.

 **Notes libres : Ma stratégie envisagée / mes points d’attention et de préparation :**

….

# INFORMATIONS GÉNÉRALES / PARTENAIRES

Y a-t-il des partenaires externes dont vous êtes dépendants pour assurer cette activité pendant une panne de réseau, respectivement une crise énergétique ? Si oui, spécifier lesquels, se renseigner si leurs services peuvent être garantis et, le cas échéant, réfléchir à une stratégie de remplacement.

**Identifier tous les chaînons nécessaires au bon fonctionnement de cette activité et s’assurer de leur solidité !**

 **Mes partenaires externes identifiés et mes éventuelles stratégies de remplacement :**

….

# COMMANDES & PRÉPARATIFS ÉVENTUELS (page à transmettre à qui de droit)

**SOINS DE SANTÉ (AIDE ET SOINS À DOMICILE) :**

*Planification / commande des ressources matérielles / humaines & notes diverses*

**Ressources humaines particulières à planifier / informer / former :**

* …
* …
* …
* …
* …
* …

**Achats particuliers à effectuer afin de mener à bien la stratégie identifiée :**

* …
* …
* …
* …
* …

**Champ libre / remarques diverses :**

…

 **Nom, prénom et fonction** :…………………………………………………………………………

**VALIDATION :** La préparation pour cette activité est considérée comme (à reporter dans Excel) :

* Atteinte (*prêts*)
* Partiellement atteinte
* Non atteinte (*pas prêts*)

 **Date & signature** : ………………………………………………………………………….